

PROGRAMME DE FORMATION

« ANIMATEUR PREVENTION DU TRANSPORT ROUTIER (APTR) »

(Durée : 42 heures + suivi)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Organiser et animer, en lien avec la Direction, la démarche de prévention des risques professionnels de son entreprise
- Analyser les risques professionnels d'une situation de travail, dans le but de proposer des pistes d'amélioration

PUBLIC VISE ET PREREQUIS

- La personne référente en prévention des risques professionnels sur un périmètre de coordination et d'animation de cette même démarche.
- Prérequis : le futur APTR doit avoir suivi les bases en prévention INRS, et le dirigeant de la structure doit avoir suivi au préalable la formation «Prévention des risques professionnels pour les Dirigeants du secteur Transport Routier ».

CONTENU PEDAGOGIQUE

- Module 1 / 4 jours en présentiel
 - o Les enjeux de la prévention et les modalités de mise en œuvre
 - o L'animation d'une démarche de prévention des risques professionnels de l'entreprise.
- Module 2 / demi-journée de suivi et intersession
 - o Organisation et formalisation du pré-projet de prévention de la structure
 - o Cadrage du projet, coordination des actions et définition de la stratégie avec le dirigeant
 - o Analyse d'une situation à risque, chez le client chargeur pour le secteur du Transport Routier de Marchandises, en s'appuyant sur les outils méthodologiques utilisés durant la première partie de la formation
 - o Analyse d'un accident du travail
- Module 3 / 2 jours en présentiel
 - o Retours d'expériences conduites par les APTR durant l'intersession. Les différentes restitutions permettant l'évaluation des compétences acquises.

DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

- La formation se déroule sur six journées en présentiel, soit 42 heures, et de trois journées de travail intersession, dont une demi-journée de suivi.
- Le groupe sera composé de 8 personnes maximum.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Signature d'une feuille d'émargement.
- Un certificat d'APTR est remis aux participants qui ont suivi avec succès les bases en prévention en présentiel ou à distance, la totalité de la formation et satisfait aux épreuves d'évaluations
- Pour conserver sa certification, l'APTR doit participer à une formation « maintien et actualisation des compétences » (MAC) de 2 jours par période de 36 mois.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Stage à dominante action.
- Le stage alterne apports théoriques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants et des travaux en sous-groupes avec mise en commun des productions.

MOYENS TECHNIQUES ET ENCADREMENT

- Outils généraux : ordinateurs portables, vidéoprojecteurs, tableau papier
- L'intervenant est un formateur professionnel, habilité par le réseau INRS/CARSAT dans le cadre du dispositif de formation « Transport routier ».
- L'intervenant a une expérience de plus de 10 ans dans le secteur du transport routier.